



Épreuves linguistiques pour l'accès à la nationalité française

Tests et diplômes du ministère de l'éducation nationale

Pour obtenir la nationalité française par décret ou par mariage et déposer un dossier de demande de nationalité, vous devez justifier de votre niveau de compétence orale en français.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- un test spécifique, le « Test de connaissance du français pour l'accès à la nationalité française » accrédité par le ministère français de l'intérieur ;
- des tests et des diplômes admis en dispense.

Un test spécifique : le « Test de connaissance du français pour l'accès à la nationalité française »

Créé en 2011, le TCF pour l'accès à la nationalité française a été conçu pour répondre aux nouvelles dispositions de l'accès à la nationalité française (décret n°2011-1265 du 11.10.2011). Il est destiné uniquement aux personnes souhaitant acquérir la nationalité française par décret ou par mariage, et devant justifier de la maîtrise du français au niveau B1 oral.

L'attestation officielle des résultats est à joindre à votre dossier de demande d'acquisition de la nationalité française si vous avez atteint **le niveau B1 pour chacune des deux épreuves**.
Remarques :

TCF pour l'accès à la nationalité française	Durée
▶ Compréhension orale (29 items)	Environ 25 minutes
▶ Expression orale (3 questions)	12 minutes

- il est possible de se présenter à plusieurs reprises au test à condition de respecter un délai de 60 jours entre deux inscriptions ;
- l'attestation du TCF pour l'accès à la nationalité française n'est valable que pour constituer un dossier de demande de naturalisation par décret ou par mariage. Vous ne pouvez l'utiliser ni pour intégrer une université française, ni pour un dossier d'immigration au Québec.

Tests et diplômes admis en dispense

Le TCF dans sa version grand public, complété de l'épreuve d'expression orale

Le ministère de l'intérieur reconnaît les résultats du Test de connaissance du français (TCF tout public) à condition qu'il soit complété par l'épreuve d'expression orale. Vous devez atteindre **le niveau B1 pour la partie compréhension orale des épreuves obligatoires ainsi que pour l'épreuve d'expression orale.**

TCF 76 items	Durée
▶ Compréhension orale (29 items)	1 h 25
▶ Maîtrise des structures de la langue (18 items)	
▶ Compréhension écrite (29 items)	
▶ Expression orale (3 questions)	12 minutes

Vous pourrez alors joindre votre attestation à votre dossier de naturalisation, en lieu et place du TCF pour l'accès à la nationalité française.

Le Test de connaissance du français pour le Québec (TCF pour le Québec)

Le ministère de l'intérieur reconnaît également les résultats aux épreuves de compréhension et d'expression orale du Test de connaissance du français pour le Québec (TCF pour le Québec) qui évalue la compréhension orale et l'expression orale.

Vous devez atteindre le niveau B1 pour chacune de ces deux épreuves.

TCF pour le Québec	Durée
▶ Compréhension orale (29 items)	Environ 25 minutes
▶ Expression orale (3 questions)	12 minutes

Conditions de passation des tests TCF pour l'accès à la nationalité française, TCF et TCF pour le Québec

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter aux épreuves.

Sessions et inscriptions : les sessions sont organisées toute l'année dans plus de 700 centres agréés par le CIEP répartis dans plus de 140 pays, dont plus de 200 en France.

Pour les dates, les procédures d'inscription, le lieu de passation et les tarifs, contactez le centre agréé TCF le plus proche de votre domicile.

Attestation : l'attestation est délivrée dans un délai de 3 semaines dans le centre où vous avez passé les épreuves. Elle est valable deux ans.

Pour plus d'informations : <http://www.ciep.fr/tcf-anf/>

Le DELF – Diplôme d'études en langue française

Le DALF – Diplôme approfondi de langue française

Si vous êtes titulaire d'un des diplômes nationaux de français langue étrangère DELF B1, B2 ou DALF C1, C2, vous êtes dispensé de l'épreuve linguistique.

Le DELF et le DALF se composent de 6 diplômes indépendants.

Chaque diplôme est constitué d'épreuves évaluant les 4 modes d'activités langagières : compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites.

Durée des examens	DELF/DALF	CECRL	Utilisateur
3 h 30	DALF C2	C2	expérimenté
4 h 00	DALF C1	C1	
2 h 30	DELF B2	B2	indépendant
1 h 45	DELF B1	B1	

Si vous êtes en cours d'apprentissage du français, vous pouvez vous présenter à l'un de ces diplômes.

Conditions de passation des diplômes DELF-DALF

Les diplômes DELF et DALF peuvent être présentés et obtenus indépendamment les uns des autres, dans un même pays ou dans des pays différents.

- Tout diplôme est acquis à vie.

Les inscriptions et la passation des épreuves se font directement auprès de l'un des 1200 centres d'examen opérant à travers le monde.

Pour plus d'informations : www.ciepfr/delfdalf/

Tableau récapitulatif des tests et diplômes du ministère de l'éducation nationale reconnus par les services de naturalisation des préfectures

Niveau de français	Test ou diplôme	Type d'épreuves	Type d'attestation
B1 minimum exigé	TCF pour l'accès à la nationalité française	2 épreuves obligatoires : - compréhension orale - expression orale	Attestation de niveau valable 2 ans
B1 minimum exigé	TCF	4 épreuves obligatoires : - compréhension orale - compréhension écrite - maîtrise des structures de la langue - expression orale (obligatoire dans le cadre d'un dossier de demande d'acquisition de la nationalité française)	Attestation de niveau valable 2 ans
B1 minimum exigé	TCF pour le Québec	2 épreuves obligatoires : - compréhension orale - expression orale	Attestation de niveau valable 2 ans
Niveaux indépendants	DEL F B1-B2	4 épreuves obligatoires : - compréhension orale - compréhension écrite - expression orale - expression écrite	Diplôme acquis à vie
Niveaux expérimentés	DALF C1-C2		

Ces certifications sont élaborées par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public national du ministère français chargé de l'éducation nationale. Elles sont toutes harmonisées sur le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL).